

Volume 17 Numéro 7 | 14 juillet 2006



LE MOT DU MAIRE

Le 13 juin dernier, avait lieu à la bibliothèque de Labelle le lancement d'un ouvrage effectué en collaboration avec le service d'urbanisme de la Municipalité de Labelle et la Société d'Histoire de Chute aux Iroquois. Sous le titre « Municipalité de Labelle, historique de sa toponymie, notre patrimoine », ce document permettra à nous et aux générations futures de comprendre pourquoi telle rue ou tel chemin porte le nom qu'il porte. Bravo à Geneviève Demers de la Municipalité de Labelle et à monsieur Gilbert Cholette de la Société d'Histoire de Chute aux Iroquois. Ce document est disponible aux deux endroits cités plus haut au coût de 20 $. De plus, ce document sera bientôt disponible sur notre site internet.

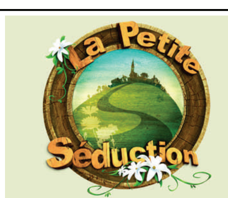
Le 20 juin dernier avait lieu l'ouverture officielle du bureau d'accueil touristique. Plus d'une soixantaine de personnes se sont déplacées pour connaître un peu plus ce service de la Municipalité. Autant les gens d'affaires que les représentants d'organismes ont pu rencontrer la dynamique Mylène Pronovost qui nous a parlé des différents services pouvant être offerts. Lors de cette rencontre, il y a eu la présentation du Festival de théâtre ambulant des Hautes-Laurentides. Trois pièces seront présentées durant l'été, tous les jeudis soir à l'hôtel de ville de Labelle du 29 juin au 31 août.

À la fin du mois, une rencontre avec le ministère des Transports a eu lieu. Les points majeurs discutés ont été : sécurité publique, augmentation du temps de traverse pour les piétons à la lumière, indication de 50 km au départ de la lumière et dans la côte, stationnement en parallèle dans toutes les rues du ministère des Transports. L'accord du conseil sur cette dernière position à été donné suite à de nombreuses plaintes sur les risques d'accident à cause d'une mauvaise visibilité. Le marquage du stationnement en parallèle s'effectuera à la fin de juillet. Une autre demande au ministère des Transports est de permettre la circulation des quads sur la chaussée du boulevard Curé-Labelle (route 117) à l'intersection de la rue du Pont jusqu'à l'intersection du boulevard Curé-Labelle et du chemin Nantel et ce, dans les deux sens de la circulation afin de permettre aux conducteurs de quads, d'accéder sécuritairement aux services d'essence et de réparations mécaniques.

Je vous souhaite un bel été!
Gilbert Brassard, maire



La Petite séduction de Radio-Canada sera à Labelle les 29-30 septembre et 1er octobre prochain!



Effectivement, la Municipalité de Labelle avait soumis un projet à l'Association touristique des Laurentides, laquelle devait recueillir tous les projets des municipalités des Laurentides de 6 000 résidants et moins voulant participer.

Radio-Canada a fait un tirage au sort entre les trois municipalités ayant soumis un projet, soit Labelle, Val-Morin et Oka, les trois projets étant très intéressants.

Nous aurons donc l'heureuse occasion d'accueillir à Labelle le comédien Francis Reddy!

Nous vous informerons sous peu des développements de ce gros évènement qui, sans aucun doute, nécessitera la participation de tous les Labelloises et Labellois.

À suivre …

Municipalité de Labelle, 1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0 - (819) 686-2144
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

SÉANCE DU CONSEIL DU 3 JUILLET 2006

Le conseil municipal a adopté vingt-quatre (24) résolutions et deux avis de motion en plus d'adopter un projet de règlement d'urbanisme. C'est dire si la rencontre du conseil fut remplie et variée. Nous allons tenter de vous les présenter par services municipaux.

La présence de la Sûreté du Québec
Le conseil municipal a accueilli pour une rencontre d'échange le capitaine Gilbert Lafrenière, directeur du poste de la MRC des Laurentides et l'agent Alain Bigras, « parrain de la Municipalité de Labelle ». C'est ce dernier qui assume le lien entre la Municipalité de Labelle et les autres policiers de la Sûreté du Québec.
Les deux policiers sont restés disponibles pour le début de la séance publique et le conseil a modifié son ordre du jour et déplacé une période de question pour permettre au public présent de poser des questions aux deux policiers.

Service des travaux publics
À la suite de quelques rencontres avec le ministère des Transports, la Municipalité a convenu avec les représentants du MTQ de certains changements et le conseil a officialisé plusieurs demandes dans une résolution. Les réponses sont attendues vers la fin août.

La Municipalité a nommé monsieur Richard Laporte, chef d'équipe aux travaux publics, et ce, jusqu'à la fin de l'année financière 2006 et le conseil a ratifié l'embauche d'un troisième étudiant comme journalier aux travaux publics pour appuyer les employés réguliers.

Service des incendies
Monsieur Lin Benoît, chef pompier, a remis sa démission, qui se voulait effective à compter du 1er juillet. Le conseil municipal a remercié M. Benoît pour ses vint-deux ans et quatre mois de service à la Municipalité comme pompier et comme officier.

Le poste de responsable du service de protection contre les incendies sera annoncé selon les vœux du conseil dans les journaux locaux de Mont-Tremblant et de la Vallée de la Rouge le samedi 15 juillet. On espère pouvoir combler le poste à la mi-août ou en début septembre.

Un pompier, M. Steve Labelle, a également remis sa démission. Celle-ci a été acceptée et le conseil a demandé que l'on prépare à l'attention de M. Labelle un état de compte, celui-ci devant rembourser la Municipalité une partie de la formation reçue au cours des trois dernières années.

Urbanisme
Le procès verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 24 mai a été déposé au conseil pour information.
Par la suite, le conseil a autorisé une dérogation mineure pour une section de rue ayant 2,92 % de pente de plus que normalement prévue et a refusé deux autres demandes, car dans un cas la dérogation ne pouvait être assimilée à une dérogation mineure et dans l'autre cas, on devra faire valider la présence ou non d'un droit acquis.

Le conseil a donné son autorisation à des travaux devant être réalisés par Bell Canada sur les chemins St-Cyr et Nephtalie–Maher. Enfin, le conseil a accepté une demande de lotissement près de l'intersection des rues Orban et de la Belle-Pente.
Un nouveau chemin qui sera créé portera le nom de chemin Boisclair, en référence aux frères Isidore et Moïse Boisclair, arrivés à Labelle en 1883 et qui se sont installés à proximité de l'emplacement du nouveau chemin.

Le conseil a adopté le second projet de règlement 2006-122, visant à modifier diverses dispositions de la réglementation d'urbanisme. Cette adoption fait suite à la rencontre publique du 21 juin dernier sur ce sujet.

Pour terminer les dossiers d'urbanisme, le conseil a adopté deux avis de motion afin de modifier dans les mois à venir, sa réglementation portant sur les règles d'utilisation et de circulation des motoneiges sur le territoire de Labelle et le second pour la circulation des véhicules hors–routes (Quad).

Tourisme
Le conseil municipal a accordé son appui au projet de Tram touristique qui circulerait sur la piste du « P'tit train du Nord », en imposant quelques conditions cependant.

On tiendra un « marché d'été » à la gare de Labelle le dimanche 6 août prochain, ce qui est également une nouveauté. Mme Mylène Pronovost, coordonnatrice touristique a été mandatée pour demander et signer tous les permis nécessaires au bon déroulement de la journée.

Loisirs
La Municipalité continue ses travaux de rénovation du pavillon des loisirs et un contrat pour la réparation de la toiture fut accordé à Envirotoît + inc. pour une somme de 5 900 $. Le conseil a également ratifié le contrat donné aux Entreprises Jofi enr. pour fermer les accès au parc du Centenaire à tous les véhicules comme les quads, les motocyclettes ou les scooters.
Le camp de jour connaissant une grande popularité, le conseil a autorisé l'embauche de Francis Plouffe comme animateur pour le camp de jour afin d'ajouter une ressource supplémentaire jusqu'à la fin de la saison.

Le conseil a adopté une résolution qui sera adressée au premier ministre du Canada et à certains ministres fédéraux dans le but d'obtenir la création d'un programme canadien de soutien pour les infrastructures de loisir et de sport. On sait que le gouvernement du Québec a créé un semblable fonds en juin dernier et la mise en place d'un programme au niveau fédéral permettrait la réalisation de projets du type Canada-Québec-municipalité. C'est un dossier à suivre.

Dossiers administratifs
Le conseil a aussi adopté une prise de position face à la réforme du mode de scrutin au Québec. En effet, l'Assemblée nationale étudiera la possibilité de réduire le nombre de députés élus en région par les citoyens et citoyennes et de créer une liste de députés choisis par leur parti politique et élus à la proportionnelle. Le conseil, tout comme la Fédération québécoise des municipalités, considère que cette façon de faire diminuera le pouvoir des régions et forcera les élus provinciaux à couvrir un territoire encore plus vaste que celui qu'ils doivent couvrir actuellement, ce qui diminuera inévitablement la qualité de la représentation

Une collecte de sang se tiendra à Labelle le 18 juillet prochain et le conseil a accordé à l'évènement le support habituel à ce type de manifestation, soit les repas pour les bénévoles et l'annonce de l'événement aux entrées de la ville.

Le conseil a adressé ses remerciements les plus sincères au Centre de santé et des services sociaux des Sommets qui a réussi à dégager un budget d'environ 1240 $ qui a servi à couvrir les frais de déplacement du « Goupe Jad » et de « Tangage des Laurentides », deux organismes communautaires dont les intervenants se sont impliqués dans le projet de prévention de la toxicomanie à Labelle. Pas moins de cinq (5) rencontres se sont tenues avec les parents d'adolescents grâce à cette collaboration et à la contribution de la Maison des jeunes et de la Sûreté du Québec. On a souligné la qualité des intervenants et de leur prestation.

Prochaine session
La prochaine session du conseil aura lieu le lundi 7 août prochain à 20 h.

RENCONTRE AVEC LA SURETÉ DU QUÉBEC



Le 3 juillet dernier, le conseil municipal a rencontré le capitaine Gilbert Lafrenière, qui est directeur du poste de la Sûreté du Québec pour la MRC des Laurentides, ainsi que notre parrain pour Labelle, l'agent Alain Bigras. Lors de cette rencontre initiée par le capitaine Lafrenière, plusieurs sujets ont été discutés dont, entre autres, les interventions des années passées pour en voir l'évolution.

Au niveau global, 49% des crimes portés à l'attention de la SQ par des citoyens et citoyennes de Labelle ont été solutionnés. Ce qui est de beaucoup supérieur à la moyenne provinciale. Pour notre municipalité, c'est une augmentation favorable de 8% par rapport à 2004. Donc, malgré les moyens de pression que la Sûreté du Québec a vécus au cours des derniers mois, nous avons été heureux de constater ces résultats.

Parmi les crimes résolus, 100% des crimes contre la personne ont été solutionnés comparativement à 86% en 2004.

Sur un autre sujet, comme vous avez pu le constater, au centre du village, il y a maintenant bien en évidence des « 50 km/h » d'indiqués dans la rue. La balle est maintenant dans le camp de chacun d'entre nous de respecter les limites de vitesses non pas seulement sur le boulevard du Curé-Labelle, mais sur tous les chemins de Labelle ainsi que partout où nous allons à bord de notre véhicule. Que ce soit sur le chemin du Lac-Labelle, sur la rue du Collège où il y a une école, un parc, dans le domaine Alarie où il y a de plus en plus d'enfants et j'en passe. Nous avons tous, un jour ou l'autre, dépassé les limites de vitesse permises et nous avons, tous un jour ou l'autre, émis un commentaire à l'effet que les gens conduisent trop vite. C'est en premier lieu à chacun de nous de prendre la responsabilité de RALENTIR. Il est vrai que le chemin du Moulin est emprunté par beaucoup de travailleurs, il serait bien de ralentir pour le bonheur des résidents du chemin du Moulin, pour la sécurité des enfants… et aussi pour la vôtre.

Merci à tout ceux et celles qui ont bien voulu nous faire part de commentaires à la séance du conseil du 3 juillet dernier en rapport avec la vitesse. Vicki Émard, conseillère municipale, Responsable dossier Sûreté du Québec

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Pour le bon fonctionnement de votre installation septique et pour la protection de l'environnement, le *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)* édicte qu'une fosse doit être vidangée à une certaine fréquence.

Également, l'année dernière un règlement municipal a été adopté afin de s'assurer du respect de cette fréquence. Depuis, vous devez nous faire parvenir une copie de votre facture de vidange dans les 30 jours de celle-ci. Il est à noter que pour un chalet, une fosse doit être vidangée aux 4 ans, tandis que pour une maison, elle doit l'être à tous les 2 ans. Pour ce qui est d'une fosse scellée, elle doit être vidangée au besoin et au minimum aux 2 ans.

Vous pouvez nous faire parvenir votre copie de facture par la poste, par télécopieur au (819) 686-3820 ou encore directement à l'hôtel de ville.

UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES À LABELLE ?

L'idée fait son chemin et le conseil municipal a décidé d'initier la mise sur pied d'un comité pour faire cheminer ce projet.

La première tâche du comité sera de bien préciser les besoins des personnes âgées en terme de logement à Labelle et de déterminer le type de logement pour y répondre. Par la suite, l'élaboration d'un projet d'habitation, son financement et l'identification du mode de gestion occuperont bien les membres du comité. Suivra, s'il y a lieu, l'étape de réalisation.

Le développement de Labelle vous tient à cœur? Vous avez le goût de vous impliquer dans ce beau projet? Vous avez du temps et de l'énergie? Alors, manifestez-vous. Dites-nous, en quelques lignes vos intérêts et aptitudes pour faire partie de ce comité en nous écrivant à :

Municipalité de Labelle
À l'attention de Christiane Cholette
1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
ccholette@municipalite.labelle.qc.ca.



FAITES ATTENTION À NOTRE EAU POTABLE !

Notre eau potable est précieuse. C'est pourquoi une période de pénurie d'eau est décrétée du 1er juin au 1er octobre de chaque année. Durant cette période, des modalités d'utilisation extérieure de l'eau potable sont établies afin de la préserver.

Il est possible d'utiliser l'eau à des fins d'arrosage d'un nouvel aménagement paysager ou de plantes, de lavage d'automobiles ou de remplissage de piscines durant la période de pénurie d'eau, selon les modalités suivantes :

- pour les numéros civiques pairs des immeubles : les mercredis, vendredis et dimanches de 19 h à 20 h
- pour les numéros civiques impairs des immeubles : les mardis, jeudis et samedis de 19 h à 20 h

Il est prohibé d'utiliser l'eau potable :

- pour le nettoyage ou l'arrosage d'une entrée véhiculaire.
- pour des fins agricoles ou horticoles.

Malgré ce qui précède, un propriétaire d'un nouvel aménagement paysager pourra procéder à son arrosage pendant 15 jours consécutifs, **avec un permis émis par la Municipalité**, de 17 h à 22 h.

Il est à noter que quiconque contrevient à ces modalités est passible d'une amende minimale de 200 $ pour une première infraction et d'au minimum 400 $ pour une récidive à l'intérieur d'un délai de deux ans.

Nous vous remercions de nous aider à protéger votre eau potable.

LABELLE EN FÊTE... UNE BELLE FIN DE SEMAINE!

Pour la fin de semaine de la St-Jean-Baptiste, le Comité des loisirs de Labelle avait mis sur pieds un comité pour organiser un bel événement pour le plaisir des Labellois et des Labelloises: « Labelle en Fête ». Ce dernier a connu une belle fin de semaine avec ses 2 000 visiteurs. La belle température fut de la partie pour combler petits et grands.

Parmi les événements qui ont eu lieu durant la fin de semaine, mentionnons le tournoi de balle dont voici les gagnants :

A Location GM de Ste-Agathe
B Finition MB de Ste-Adèle

Félicitations aux gagnants!

Qui dit St-Jean-Baptiste dit évidemment feu de joie et feux d'artifices! Nous avons eu droit à ces deux plaisirs. Le tout sous la supervision, à titre de prévention, du service de protection contre les incendies de Labelle.

Le Comité de Labelle en Fête tient à remercier la population d'avoir participé en si grand nombre aux activités de Labelle durant ces festivités.

Par la même occasion, le conseil municipal tient à remercier les membres du conseil d'administration de Labelle en Fête soit mesdames Sylvie Lacasse, Valérie Pagé et Sylvie Robidoux ainsi que messieurs, Sébastien Bergeron et Marc-Antoine Gauthier pour leur grande implication. Ce sont des bénévoles impliqués et nous les en remercions sincèrement.



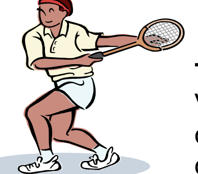
Vicki Émard
Conseillère municipale
Responsable du dossier relation avec les organismes



Francine Carrier
Conseillère municipale
Responsable du dossier loisirs

SERVICE DES LOISIRS

Eve Pichette-Dufresne, téléphone: (819) 686-2144, poste 235



TENNIS

Vous pouvez avoir accès gratuitement au terrain de tennis pendant la période estivale 2006. Vous n'avez qu'à vous présenter à la réception de l'hôtel de ville de Labelle et les clés vous seront remises en échange d'un dépôt de 10 $.



ACTIVITÉS AQUATIQUES

Horaire estival : du 26 juin au 18 août 2006
Aquaforme : mercredi 18 h
Bain libre pour tous : lundi et mercredi 16 h
Bain libre adulte : mardi 12 h

Il y a aussi possibilité de faire des locations de la piscine pour la saison estivale au coût de 50 $/heure. Pour information 686-2144 poste 234.

ATTENTION AU BATILLAGE

Quoi de plus agréable par une chaude journée d'été que de mettre le bateau à l'eau et d'aller se promener sur le lac, les cheveux au vent? De faire du « wake board », de la moto marine, de pousser les moteurs à fond ? Bien que plusieurs d'entre nous apprécient ces activités, il importe de respecter certaines normes de conduite afin de limiter nos impacts sur l'environnement, les propriétés riveraines et préserver la sécurité de tous les usagers.

Pour débuter, quelques définitions. Le *sillage*, c'est la traînée de vagues qu'une embarcation en mouvement laisse derrière elle. Toutes les embarcations laissent un sillage, mais la grosseur des vagues produites dépend de plusieurs facteurs : taille et forme du bateau, nombre de passagers, vitesse, etc. Ces vagues voyagent vers les rives et le battement qu'elles provoquent en touchant terre s'appelle le *batillage*.

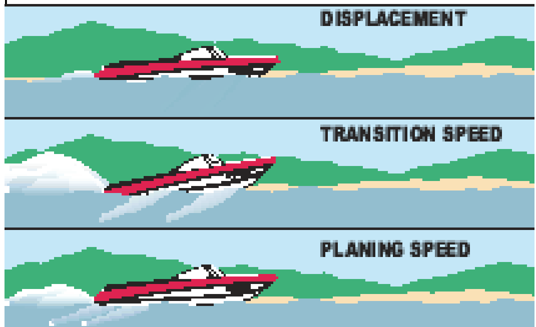
Le batillage peut être une source importante d'érosion des rives et de perturbation du fond, entre autres dans les lacs et cours d'eau étroits ou peu profonds. Plusieurs scientifiques ont calculé qu'un batillage d'à peine 20 cm (9 po) de hauteur peut éroder la rive. Les sédiments arrachés au fond ou à la rive peuvent être transportés vers le plan d'eau, de même qu'une portion de la végétation de la rive. Le sillage peut donc avoir des effets négatifs sur les propriétés, l'environnement, et même sur la villégiature. En voici des exemples :

Propriété	• Les propriétés riveraines érodées peuvent perdre du terrain et de la valeur • Le sillage peut endommager les embarcations amarrées aux quais • Les arbres déracinés par l'érosion peuvent endommager les quais et les embarcations
Environnement	• Les sédiments peuvent colmater les frayères, irriter les branchies des poissons et empêcher la croissance des plantes aquatiques • Les vagues peuvent perturber les oiseaux qui nichent près de la rive
Villégiature	• Le sillage peut être un danger pour les baigneurs et les pêcheurs du plan d'eau • Le sillage peut déstabiliser les passagers des autres embarcations et causer des blessures • Les sédiments peuvent brouiller l'eau, la rendant peu attrayante pour les baigneurs et les pêcheurs

QUE PEUVENT FAIRE LES PLAISANCIERS ?

Soyez attentif à votre vitesse

En tant que plaisancier, il peut vous être facile de contrôler la taille de votre sillage. Comprendre les vitesses de fonctionnement de votre embarcation est une première étape.



Vitesse de déplacement – C'est la vitesse la plus lente de l'embarcation. Elle crée généralement *le plus petit sillage*. La proue demeure dans l'eau à cette vitesse.

Vitesse de transition – À mesure que la vitesse augmente vers le point de planage, la proue s'élève et la poupe s'enfonce. C'est la vitesse engendrant le *plus fort sillage*.

Vitesse de planage – À cette vitesse, la proue redescend et seule une partie de la coque est en contact avec l'eau. *Le sillage est plus petit qu'en vitesse de transition, mais plus grand qu'en déplacement.* Plusieurs grosses embarcations ne peuvent atteindre cette vitesse.

Il est fréquent qu'un plaisancier produise accidentellement un gros sillage, par exemple en ne réduisant la vitesse que jusqu'à la transition. Prendre l'habitude d'observer son sillage ou de demander à un passager de le faire constitue une bonne façon de se familiariser avec les vitesses de l'embarcation. Vous pouvez aussi prendre l'habitude de ralentir plus loin de la rive, ce qui vous permettra d'atteindre plus tôt la vitesse de déplacement et de limiter les impacts négatifs sur les milieux fragiles du littoral et la rive. Afin de naviguer de façon sécuritaire, n'oubliez pas de consulter le manuel d'utilisation de votre embarcation!

Limitez la taille de votre sillage

Voici des trucs simples pour limiter la hauteur de votre sillage :

Soyez attentif à votre sillage, en particulier quand vous changez de vitesse ou que vous naviguez en eaux peu profondes
Naviguez en eaux plus profondes et évitez de vous approcher de la rive ou des autres embarcations
Répartissez les passagers dans votre embarcation, car trop de poids à l'avant augmente la hauteur du sillage
Limitez le temps passé en vitesse de transition

BONNE SAISON SUR L'EAU !
Pour toute question, communiquez avec Catherine Béland au (819) 686-2144, poste 223.

TOURISME

Bureau d'accueil touristique
6422A, boul. du Curé-Labelle, (819) 686-2606, tourisme@municipalite.labelle.qc.ca



Marché d'été de Labelle

Tel qu' annoncé précédemment, le bureau d'accueil touristique vous convie à son tout premier marché d'été ce dimanche 6 août, de 8 h 30 à 13 h 30 à la gare de Labelle. Tous les détails vous seront communiqués par envoi postal au courant du mois de juillet. Voilà une belle occasion de se procurer des produits frais du terroir et d'encourager les producteurs et cultivateurs locaux !



Théâtre d'été à Labelle

N'oubliez pas que le théâtre ambulant des Hautes-Laurentides nous présente durant tout l'été trois pièces de théâtre ici-même, à Labelle. Tous les jeudis à 20 h, au théâtre de l'hôtel de ville de Labelle, vous pourrez assister à trois représentations différentes, soient;

- du 29 juin au 20 juillet, partant de l'éloge des sept péchés capitaux, venez découvrir « Les huit péchés capitaux »;
- du 27 juillet au 3 août, place à la comédie musicale « Un wagon nommé Désir » et
- du 10 au 31 août, assistez à une pièce de Raymond Villeneuve; « Pour femmes seulement ».

Bref, il y en a pour tous les goûts. Les billets sont en vente au bureau touristique de Labelle ainsi qu'au Griffon de la gare. Vous pouvez réserver une table pour la saison (pour 4 personnes), ou encore profiter des forfaits « Souper-Spectacle ». Pour plus d'information; (819) 686-2606 ou (819) 278-0250.

Bon théâtre!



LES CYANOBACTÉRIES OU ALGUES BLEUES

La découverte d'algues bleues au lac des Îles à Mont-Laurier et la fermeture préventive du lac aux activités humaines ont amené plusieurs d'entre vous à se questionner sur cette problématique. Voici donc une introduction au phénomène.

Que sont les cyanobactéries?
Les algues bleues ne sont en fait ni des algues, ni des plantes aquatiques. Ces organismes microscopiques sont plutôt des cyanobactéries. Il est important de noter que plusieurs espèces se retrouvent dans nos eaux et qu'elles n'ont pas toutes la même toxicité. Bien que présentes de façon naturelle dans bien des lacs, les cyanobactéries deviennent surtout visibles lorsque leur population augmente drastiquement et forme une fleur d'eau (bloom). Cette fleur d'eau donne à l'eau l'apparence d'une soupe au brocoli, d'une purée de pois, ou encore d'un déversement de peinture bleu-vert.

Impacts sur la santé
Certaines espèces de cyanobactéries libèrent à leur mort des toxines qui peuvent présenter un risque pour la santé humaine. L'Agence de la santé et des services sociaux du Québec (ASSS) recense les symptômes suivants, dépendamment du type d'exposition :

[redacted]		
Irritation de la peau	Maux de ventre	Étourdissements
Irritation du nez	Diarrhée	Maux de tête
Irritation de la gorge	Vomissements	Fièvre
Irritation des yeux	Nausées	Dommages au foie et au système nerveux



Fleur d'eau de cyanobactéries ayant l'apparence d'un déversement de peinture – Rivière Yamaska, septembre 2003, Robert Bolduc, municipalité de Saint-Hyacinthe

Si vous voyez une fleur d'eau, **contactez votre Municipalité (819 686-2144) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (450 623-7811 ou 1-866-694-5454).** Un inspecteur viendra prendre des analyses d'eau et déterminera les mesures à prendre. Si la fleur d'eau est confirmée, l'ASSS recommande les comportements suivants :

- Éviter tout contact direct avec l'eau du lac (douche, piscine, etc.)
- Éviter de consommer des poissons du lac ou des plantes aquatiques
- Éviter l'eau du lac pour s'abreuver, cuisiner ou faire de la glace (bouillir l'eau N'ÉLIMINE PAS les toxines)
- Éviter de mettre de l'algicide dans l'eau. Cela accentuerait la libération des toxines
- Éviter tout contact avec l'eau pour les animaux domestiques
- Attendre au moins 2 semaines avant la reprise des activités nécessitant l'eau du lac

À suivre le mois prochain...

BIBLIOTHÈQUE DE LABELLE

Avec le retour de la saison estivale, une augmentation des cas de livres abîmés est constatée chaque année. Traces de crème glacée, pages abîmées par l'eau, empreintes de doigts sales, inscription dans les livres, pages découpées, etc. sont autant de cas répertoriés. Nous vous demandons de porter une attention particulière aux livres que vous empruntez!

L'abonnement à la bibliothèque et l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents / contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Heures d'ouverture :
Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 13 h à 17 h
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Samedi : 9 h à 12 h 30

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, responsable 686-2144, poste 237

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Juillet	18	La collecte	Cercle de Fermières, Municipalité de Labelle, La Fabrique	Centre communautaire
Août	6	Marché d'été	Municipalité de Labelle	Gare de Labelle
Août	8	Retour au travail & allaitement du bambin	Nourri Source	CLSC de Labelle
Août	19	International floral et Jardin botanique	Société d'horticulture et d'écologie de Labelle	Montréal

NOURRI SOURCE , HALTE ALLAITEMENT

Avoir un bébé est une chose merveilleuse, mais qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous joindre pour les prochaines haltes allaitement qui sont le **deuxième mardi de chaque mois**. Des marraines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux femmes enceintes, aux nouvelles mères, aux pères, aux grands-mères et à toute personne intéressée par l'allaitement.



Prochain atelier: **Retour au travail & allaitement du bambin**
Mardi le 8 août 2006
Au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30
Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434.

Merci à notre commanditaire Pharmacie Pascal Cormier, Proxim de Labelle.

LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LABELLE

La Société d'horticulture et d'écologie de Labelle organise pour le 19 août un voyage à l'International floral et au Jardin botanique de Montréal. Le but est de donner la chance de visiter de très beaux jardins et aménagements paysagers. Le coût du billet est de 45 $, ce qui inclut l'entrée et le transport.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter monsieur Gérard Giguère au 686-2142. Vous avez jusqu'au 10 août pour réserver vos places. La Société d'horticulture et d'écologie de Labelle vous attend en grand nombre pour cette belle journée d'activité en famille.

Louise Gaudreau, trésorière

CERCLE DE FERMIÈRES DE LABELLE

Le 14 juin dernier, un magnifique souper, préparé par ses membres, clôturait l'exercice 2005-2006 du Cercle de Fermières. Plusieurs récompenses ont été attribuées entre autres à L'Artisane de l'année, Mme Eveline Terreault (pour la 27e saison)! Mme Ginette Maillé a été reconnue quant à elle, La Fermière de l'année! Félicitations!

Le CAL pour l'année 2006-2007 se compose ainsi :
Mmes Nicole Vandendaele, présidente
Ginette Maillé, vice-présidente (comité arts textiles)
Pierrette Dupont, secrétaire-trésorière
Suzanne Proulx, conseillère (comité dossiers)
Marie-Noëlle Forest, conseillère (communications)

Être membre du Cercle de Fermières, c'est s'entraider;
c'est apprendre les unes des autres et transmettre l'héritage familial et artisanal des nos aïeules à nos jeunes. C'est chanter aussi!!!

Nous vous invitons cordialement à faire un don de vie lors de notre collecte de sang le 18 juillet!

Bonnes vacances!

COMPTOIR D'ENTRAIDE

La Friperie Abeilles offrent des spéciaux surprises tout l'été. Venez nous voir!

Nous vous avisons que le Comptoir d'Enraide et la Banque Alimentaire seront fermés du 15 au 30 juillet inclusivement.



Suite à un changement dans la banque de sang, la collecte de sang aura lieu le 18 juillet prochain à Labelle de 14 h à 20 h au centre communautaire.

Le Cercle de Fermières de Labelle en collaboration avec la Municipalité de Labelle ainsi que le Fabrique de la Nativité-de-Marie vous attendent pour que nous puissions atteindre notre objectif de 80 donneurs.

Donnez du sang. Donnez la vie!



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Labelle, le 20 juin 2006 — Le Comité des gens d'affaires de Labelle, communément appelé CGAL, était fier de présenter ses membres du conseil d'administration ainsi que sa mission et ses principales réalisations à l'occasion de son lancement officiel du 20 juin dernier lors d'un 5 à 7.

La présidente a tout d'abord expliqué la mission du CGAL avant de poursuivre avec les quelques réalisations que le Comité a accomplies jusqu'à aujourd'hui en plus des dossiers importants sur lesquels le CA travaille en collaboration avec la Municipalité de Labelle.

Ainsi, le CGAL s'est donné comme mission de rassembler les gens d'affaires pour promouvoir le développement de Labelle et ses environs afin d'y faire connaître les attraits touristiques, économiques et sociaux.

Quoique le CGAL peut sembler un peu timide pour l'instant, madame Jodoin a rappelé que mettre un tel comité sur pieds, cela demande tout autant de temps que le démarrage d'une entreprise.

Le CGAL a quand même accompli quelques réalisations; entre autres, il a appuyé le centre de la petite enfance L'Antre-Temps, afin qu'il devienne le bureau coordonnateur des CPE des Laurentides; il a également soumis récemment à la Municipalité de Labelle l'idée d'avoir une piste cyclable dans le village, en partant du parc linéaire le P'tit train du Nord, afin de favoriser la visite des attraits touristiques et des commerçants par les touristes. Par ailleurs, les membres du CA travaillent avec plusieurs intervenants dont la Municipalité de Labelle, mais également le ministère des Transports du Québec, auprès de qui le CGAL a fait la demande, avec l'appui de la Municipalité, d'allonger le temps de traverse à l'intersection de la rue du Pont et du boulevard du Curé-Labelle (route 117). Dans le même ordre d'idées, toujours de concert avec le conseil municipal de Labelle, le CGAL a rencontré, dans un premier temps, les responsables du ministère des Transports sur le projet de contournement de la route 117, dont l'échéance est prévue pour 2010; et dans un deuxième temps, un représentant de l'organisme Fondation Rues Principales pour en connaître davantage sur les buts et le fonctionnement de cet organisme afin d'étudier les possibilités qui leurs sont offertes pour les aider à revitaliser le village avant les travaux de contournement de la route 117. « Nous travaillons donc sur deux gros dossiers, sur lesquels nous vous reviendrons dans les mois à venir » a tenu à préciser la présidente Caroline Jodoin.

Le CGAL assure qu'il était primordial pour son conseil d'administration de défendre les intérêts des commerçants tout en favorisant l'intégration des entreprises. Les membres du CA se disent très ouverts aux suggestions et demandes des gens d'affaires. D'ailleurs, on peut communiquer avec eux en tout temps via leur adresse électronique : cgal.labelle@hotmail.com.

En terminant, la présidente a tenu à remercier les membres du CGAL qui continuent d'encourager leur CA ainsi que le conseil municipal de Labelle pour son appui.

Source : Caroline Jodoin, Présidente du CGAL, (819) 686-9408, cgal.labelle@hotmail.com